



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat APOME – Marché de Noël 2020

DEL-2020-094

Numéro de la délibération : 2020/094

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 16/11/2020

Date de convocation du conseil : 10/11/2020

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. LE BRIS Gabriel par M. JESTIN Hervé, Mme LE TUTOUR Maryvonne par M. GUILLOT Georges-Yves

Convention de partenariat APOME – Marché de Noël 2020

Rapport de Paul LE GUERNIC

En vue de l'organisation annuelle du Marché de Noël en centre-ville de Pontivy, les élus ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et les capacités logistiques de l'APOME en matière événementielle.

L'APOME s'engage par la présente convention à mettre à disposition une vingtaine de chalets. Cette association assure de plus la prospection et la gestion des exposants, la tenue d'une « buvette - restauration - châtaignes grillées », la fourniture d'éléments de décoration et la mise à disposition de bénévoles chargés de veiller au bon déroulement du marché de Noël.

Afin d'assurer l'équilibre financier de la prestation fournie par l'APOME, la ville de Pontivy s'est engagée à verser à l'APOME 5 000 € par édition du Marché de Noël. Cette nouvelle convention est consentie pour une année. Afin de procéder au versement de la subvention, l'APOME devra fournir aux services de la Ville de Pontivy, un bilan financier complet du marché de Noël 2020.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ci jointe avec l'APOME.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 17 novembre 2020

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT